



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/049
Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n°4730 et en vue de l'implantation de bureaux administratifs pour l'activité de transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS BAIE DE SEINE, 45 quai de Pondichéry – 76600 LE HAVRE, SIREN n°809 021 801, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS BAIE DE SEINE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°21-053 portant sur la dépendance susvisée le 07/10/2021.

Description de la dépendance : Locaux divers à usage de bureaux d'une superficie de 23,91 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°21-053 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.